



La Fondation des Lions de France

Soyez généreux

La meilleure récompense : un sourire, de la joie



Rappel

Votre Fondation est reconnue d'utilité publique et **ouvre droit à un avantage fiscal de 66 %** (dons des particuliers).

Elle est là pour aider les clubs à réaliser leurs actions.

Vos dons sont intégralement consacrés à ces actions :

100 euros reçus = 100 euros versés

Un don de 100 euros ne vous coûte, au final, que 34 euros... soit 15 cafés ou... 5 paquets de cigarettes !

Important

L'administration fiscale a confirmé : **seuls les dons déposés à la Fondation peuvent bénéficier de l'avantage fiscal.**

Par contre, les sommes versées sur un compte de club, ouvert à la Fondation, ne peuvent en bénéficier.

Les clubs ne sont pas habilités à émettre des Cerfa.

Présidents, pensez au moment de clôturer vos comptes annuels, à faire don des surplus à la Fondation.

Fondation des Lions de France

295 rue Saint Jacques - 75005 Paris

Tél. : 01 46 34 14 10 - Fax : 01 46 33 92 41 - Courriel : fldf@lions-france.org

**Je souhaite soutenir les actions de la Fondation des Lions de France
et je vous adresse ci-joint la somme de euros.**

Nom :

Adresse :

Chèque n° : **Banque :**

Virement : LCL 30002 00561 0000481655F Clé 96

Don en ligne : www.lions-france.org/fondationlionsfrance

Conformément à la loi, un reçu de déductibilité fiscale sera adressé à tous les donateurs.